

**2.13 UTILISATION DES INSTALLATIONS DE L'ENTREPRISE (suite)****2.13.2 Loyer pour attaches**

Pour chaque présence du locataire sur un poteau appartenant à Le Téléphone de St-Éphrem inc et en vertu duquel il obtient le droit de poser ses attaches, un loyer annuel de \$ 13.20 est exigible.

**2.13.3 Loyer pour utilisation de toron**

Le loyer mensuel pour l'utilisation du toron sur lequel un client obtient le droit de ligaturer son câble se détaille comme suit :

- \$ 0.24 par portée par mois
- une longueur moyenne de portée étant de 36.6 m.

**2.13.4 Loyer pour conduit**

Le loyer mensuel pour l'utilisation d'un conduit à l'intérieur duquel un client obtient le droit d'insérer son câble se détaille comme suit :

- \$ 2.25 par mois par 30 m. de conduit linéaire.

Le client avisera Le Téléphone de St-Éphrem inc. lorsque les installations seront en place afin que débute la facturation.

Pour l'explication des symboles voir la section « Symboles »

---

**Issued/Émis le 21 janvier 2005**

**Effective date/en vigueur le 28 février 2005**

**Approved in CRTC Telecom. 2005-79  
February 28, 2005**

**Cf. Ordonnance Télécom 2005-79  
du 28 février 2005**